



DCM DU 16 NOVEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.287

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 16 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 9 novembre 2023 - **Date d'affichage** : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

4 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET et Mesdames Julie AUBAUD et Laëtitia NOEL.

4 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OLYMPIQUE LIFFREEN FUTSAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-7 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération n°10.133 en date du 4 juin 2010 relative à la prise en charge des frais de déplacements des associations sportives ;

VU la délibération n°2022.363 en date du 15 décembre 2022 relative au règlement d'attribution des subventions municipales ;

VU l'avis favorable de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Dans la continuité du vote du budget primitif 2023, il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi d'une subvention au titre des frais de déplacements, pour l'association Olympique Liffreen Futsal (OLF) pour l'année 2022, sur l'exercice budgétaire 2023 de la Commune. Cette demande n'a pas pu être traitée lors de l'analyse des subventions aux associations en mai dernier faute d'éléments.

Au titre de ces six déplacements hors Ille-et-Vilaine et sur les trois autres départements bretons, il est proposé d'attribuer l'ensemble des frais de déplacements à l'OLF à hauteur de 536 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 536 € à l'Olympique Liffreen Futsal ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr